

CONDITION DE PARTICIPATION

Concours « La Cour des Petits / Olalar »

1. Le blog *La Cour des Petits* organise un concours nommé « Olalar – Un magazine pour parler d’art aux plus jeunes » se tenant du 28 septembre au 5 octobre 2016, sans obligation d’achat.
2. La participation au concours est strictement personnelle et engage au respect des règles citées dans ce présent règlement.
3. Ce concours est réservé aux personnes résidant en France Métropolitaine et DOM/TOM.
4. Le concours n’est pas ouvert aux employés des *Editions Faton* ou aux membres de l’organisation du blog *La Cour des Petits*.
5. Un seul participant est autorisé par foyer.
6. Pour participer au concours, l’internaute doit se rendre à l’adresse suivante : <http://www.lacourdespetits.com/olalar-art-maternelle-concours>. Il doit ensuite laisser un commentaire sous l’article, selon les termes du concours.
7. Une chance supplémentaire est accordée aux personnes partageant l’article en mode « public » sur les réseaux sociaux (Facebook ou Twitter) et le faisant savoir en commentaire sous l’article.
8. Tout moyen de participation autre que ceux permis par le concours ne seront pas pris en compte (e-mail ou autre).
9. Les personnes éligibles aux gains sont désignées parmi les personnes ayant laissé un commentaire respectant les conditions de participation (âge du ou des enfants, champ e-mail correctement renseigné). Ensuite un tirage au sort sera effectué par un membre de l’organisation et désignera les 2 gagnants.
10. La date de clôture du concours est définie par les organisateurs et ne pourra faire l’objet d’aucune contestation.

11. Si vous êtes un des gagnants, un des membres de l'organisation vous contactera par e-mail à la fin du concours.

12. Voici la liste des lots en jeu :

- 2 abonnements de 6 mois au magazine *Olalar*

13. Le prix ne peut être transféré à une autre personne.

14. Le lot n'est ni échangeable ni remboursable.

15. Toute information incomplète ou erronée fera l'objet d'une disqualification immédiate.

16. Le concours est mis en place par *La Cour des Petits* et les *Editions Faton*.

17. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement si une condition imprévue les y oblige.

18. Les magazines seront envoyés aux gagnants par les *Editions Faton* au moment de leur parution. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de perte ou d'endommagement du courrier par le transporteur ou d'interruption de la publication des magazines.